

## **Spécial Assemblée Générale du 15 février 2022**

Notre assemblée générale s'est tenue par visio conférence le 15 février 2022, et vous trouverez ci-après :

- Le procès-verbal statutaire,
- Le résumé du rapport d'activité
- Les intervenions des invités,
- L'appel de cotisations pour 2022.

### **Procès Verbal de l'Assemblée Générale**

L'assemblée générale ordinaire de l'ADIR-MSA s'est tenue par visio conférence le mardi 15 février 2022. La participation était de 67 % puisque 56 adhérents sur 83 étaient présents ou représentés.

Le Bureau de l'assemblée est composé de

Présidente : Pascale GOBERT

Secrétaire : Jacques ROLLAND

Assesseurs : Jacques PORTIER et Fabienne LAGOEYTE

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 5 février 2021 : ce PV étant disponible sur le site de l'association, chacun a pu en prendre connaissance ; aucune voix contre, aucune abstention : le PV est approuvé à l'unanimité.
2. Rapport d'activité : la présidente présente le rapport d'activité de l'année 2021. Elle rappelle les décisions du conseil d'administration, ainsi que l'envoi de la LETTRE par courrier, elle rend compte de la rencontre décentralisée à Rennes en septembre 2021.
3. Présentation des comptes : la trésorière, Marie-Christine CHAMBE présente le compte de résultats et le bilan de l'année 2021 :

Le compte de résultats fait apparaître un excédent de 1492,03 euros résultant de

- Recettes : 3 560,25 €

- Charges : 2 068,22 €

Le bilan fait apparaître un total général de 10 119,27 €

4. Fixation du montant de la cotisation : La présidente expose que, du fait de l'utilisation prévue de la visio conférence, les frais de déplacement devraient, à l'avenir, être fortement diminués réduisant ainsi notablement les frais de gestion de l'association ; par ailleurs, la CCMSA ayant accepté d'apporter son soutien logistique à la diffusion de la LETTRE, les frais postaux seront également réduits. Le conseil propose donc de maintenir la ristourne exceptionnelle de 10 € décidée en 2021 pour l'année 2022, portant ainsi la cotisation appelée en 2022 à 30 €.
5. Vote des résolutions :
- 1ère résolution sur le quitus :  
Après avoir pris connaissance du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve ce rapport et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.  
Approuvé à l'unanimité.
- 2ème résolution sur l'approbation des comptes :  
L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils lui sont présentés et constate l'excédent de l'exercice, soit 1 492,03 €. Elle donne quitus à la trésorière.  
Approuvé à l'unanimité.
- 3ème résolution sur le montant de la cotisation annuelle :  
L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la Cotisation annuelle à 40 €. A titre exceptionnel, une ristourne de 10 € sera appliquée sur ce montant en 2022 portant celle-ci à 30 €  
Approuvé à l'unanimité.
- 4eme résolution :  
L'assemblée générale décide que pour tout nouveau membre, la cotisation de la première année ne sera pas appelée.  
Approuvé à l'unanimité.
6. Election au conseil d'administration  
Chaque année, le conseil est renouvelé par tiers, et les candidats élus à l'unanimité sont :  
Jean BOISSIERE  
Madeleine TALAVERA  
Christian VIOLET  
Dominique GENTIAL.

\*\*\*\*\*

## ***Résumé du RAPPORT D'ACTIVITE***

Le rapport d'activité présenté par la présidente s'articule autour des points suivants : la vie du conseil d'administration, la communication, le recrutement de nouveaux membres, les partenariats.

### **1 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil s'est réuni deux fois seulement en 2021, à distance, grâce à la Fédération INITIATIV'Retraite qui met à notre disposition son abonnement à Zoom Pro. Les résumés des comptes-rendus des réunions sont publiés sur le site internet de l'ADIR-MSA, permettant à chacun de prendre connaissance des points traités : nouvelles adhésions, organisation de la journée à Rennes, politique et support de communication de l'association, partenariats.

Concernant les abonnements au **Chêne Vert** : l'an dernier, nous avons considéré que la voie normale pour s'abonner au Chêne Vert était l'adhésion à une AROPA régionale et que seuls ceux qui le demanderaient de façon explicite seraient abonnés par l'ADIR-MSA, moyennant le paiement du montant de l'abonnement (7 €) ; nous avons ainsi 21 adhérents abonnés par nos soins.

Le conseil a également décidé de proposer à l'Assemblée Générale de réduire à nouveau le montant de la cotisation, comme nous l'avons fait l'an dernier ; elle sera donc de 30 € en 2022 ; par ailleurs, le conseil propose également à l'assemblée que , pour tout nouvel adhérent, la cotisation de son année d'adhésion ne soit pas appelée.

**2 – LA COMMUNICATION** : c'est la raison d'être essentielle de l'ADIR-MSA, qui passe par la réalisation de « lettres », le site internet, des rencontres régionales, l'assemblée générale.

**Nos LETTRES** : Depuis la dernière assemblée générale, nous avons édité 3 lettres envoyées par la Poste. Nous souhaitons connaître l'avis des adhérents sur cette nouvelle formule d'envoi pour laquelle nous bénéficions du soutien de la CCMSA, qui accepte de prendre en charge la gestion et le coût de ces envois « papier ». Un grand MERCI au directeur général !

**Le site internet** : Autre outil de notre communication, ce site , hébergé par INITIATIV'RETRAITE, est une source d'interrogations pour nous, car il est très peu visité alors que chacun peut y retrouver de nombreuses informations telles que l'annuaire de l'association, les compte rendus du conseil, les « lettres », les nominations en MSA etc. Ce site est celui de la Fédération INITIATIV'Retraite et, à ce titre, une mine d'informations est ouverte à chacun ! Je rappelle que le mot de passe de chacun est sa date de naissance...

**Le BIMSA** : Le soutien que nous apporte la caisse centrale se traduit aussi par l'abonnement gratuit au BIMSA pour tous nos membres ; si certains d'entre vous ne le reçoivent pas, faites-en part à Marie-Christine CHAMBE, qui gère le fichier.

**3 - LA RENCONTRE REGIONALE à RENNES** s'est déroulée les 18 et 19 septembre 2021 dans de très bonnes conditions. avec 12 à 20 personnes (12 adhérents, 4 invités et 4 conjoints). Rencontre très réussie, de l'avis des participants, avec une partie conviviale (golf, avion, visite de Rennes, repas du soir festif) et une partie « sérieuse » de deux heures avec deux directrices générales de la région, Marine MAROT et Isabelle GUEGADEN-MOREAU qui ont présenté l'actualité de la vie des caisses.

Pour l'année qui vient, nous sommes convenu d'organiser la prochaine rencontre régionale sur la **région Ile de France**, à Paris, en juin, en essayant d'intéresser des adhérents des départements proches et en couplant cette rencontre avec une réunion du conseil en « présentiel ». Une prise en charge au moins partielle des frais de déplacement et d'hébergement pourrait être envisagée, dans la mesure où nos finances le permettent.

**4 – LE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX MEMBRES** est toujours une forte préoccupation pour notre association. Nous commençons l'année 2022 avec 83 adhérents par rapport à 78 en 2021 ; après avoir constaté le départ de trois adhérents (radiés ou démissionnaires), nous avons accueilli huit nouveaux membres : Christian FER, Michel CHAMBOST, Roland IMBO, Françoise JEANNEAU, Lysiane LENICE, Hubert BRUNEEL, Alain PELC et Carlos CORREIA.

**5 – LES PARTENARIATS** : Notre adhésion à INITIATIV'Retraite nous permet de disposer d'informations pertinentes sur l'environnement du retraité, et aussi nous pouvons utiliser son abonnement de visio conférence pour nos propres réunions.

INITIATIV'Retraite a noué des partenariats avec plusieurs complémentaires santé, dont MUTUALIA, qui permettent à nos membres de bénéficier de contrats intéressants. Dès cette année 2022, nous

avons désigné deux correspondants santé dont le rôle sera de faire un lien entre les adhérents et ces complémentaires : il s'agit de Christian VIOLET et de Michel PICARD.

Enfin, nous souhaitons relancer la promotion de la carte BUTTERFLY : pour la modique somme de 3 € par an, cette carte, très utilisée par des comités d'entreprises notamment, donne des réductions sur un nombre très important d'enseignes... alors, pourquoi ne pas en profiter ?

Au titre des partenariats, nous disposons de deux postes au sein du conseil d'administration du SNADMSA, ce qui nous permet de rester informés de l'actualité de la vie syndicale des agents de direction et nous fournit une tribune pour faire connaître l'ADIR-MSA.

**6 - NOS PROJETS :** Quelques mots sur les projets pour 2022 avant de terminer ce rapport.

- La rencontre régionale sur Paris, en juin, destinée, certes, aux adhérents résidant dans la région Ile de France, mais aussi à tous ceux qui voudront bien venir, tant il est souvent plus facile de se déplacer vers Paris que d'une ville de province à une autre. Dans la mesure où nos finances le permettent, le conseil a décidé de prendre en charge une participation aux frais des participants venant de loin.
- Une nouveauté : INITIATIV'Retraite nous a proposé d'éditer des cartes d'adhérent ; cette carte procure des réductions dans un certain nombre d'enseignes, il suffit de se rendre sur le site d'INITIATIV'retraite pour en savoir plus.
- Une autre idée, serait l'organisation d'une conférence par visio, sur un sujet intéressant nos membres : je fais un appel à chacun pour nous apporter des idées de thèmes ou de conférenciers.

Voilà pour les faits marquants de cette année 2021 !

## ***Intervention de François-Emmanuel BLANC, directeur général de la CCMSA***

Pascale Gobert remercie F-E Blanc de sa participation à l'AG de l'ADIR et plus généralement de son soutien à l'association et notamment de la prise en charge des frais d'envoi de la Lettre de l'ADIR par la CCMSA et l'abonnement au BIMSA de nos adhérents.

Le Directeur Général de la CCMSA aborde successivement 3 points :

### 1) La MSA et la crise sanitaire

La MSA a tout mis en œuvre pour assurer la continuité du service public d'une part, de la vie mutualiste d'autre part.

Elle a participé à la mise en œuvre des dispositifs prévus par les pouvoirs publics pour soutenir l'économie : report de cotisations, plans d'apurement, réduction de cotisations, etc

Elle a mobilisé ses services Santé Sécurité au Travail (SST) pour la prévention de la COVID sur les lieux de travail des entreprises agricoles.

Elle a participé au traçage en mettant à disposition plus de 300 ETP.

Elle s'est investie dans le projet MSA-Solidaires (panier-repas, collecte de cadeaux, etc) au profit de ses assurés.

### 2) La MSA et la protection sociale

Parmi les dispositions mises en œuvre, on peut citer :

- Les améliorations des retraites des non salariés agricoles (NSA) aussi bien pour les chefs d'exploitation que pour les conjoints et aides familiaux ( Lois Chassaigne 1 et 2),

- La réforme de la SST qui a permis de préserver la spécificité de la MSA et de garantir sa présence dans la gouvernance nationale et régionale de la SST,
- Les dispositifs des lois de financement (LFSS et LFI) relatives aux IJ paternité, au Capital décès des NSA ainsi qu'au maintien des déductions fiscales liées à la téléassistance,
- La poursuite du plan « Mal-être en agriculture » visant à la prévention du suicide.

### 3) La MSA et la COG

La discussion avec les tutelles s'est engagée sur la base des orientations stratégiques adoptées par l'AG de la CCMSA de juin 2019 : elle s'est ensuite déroulée en 3 temps : les orientations générales, les moyens, l'accord final après une période de blocage.

Les principaux résultats :

- Accord sur les orientations : Qualité de service, Homogénéité du service, Redéploiement d'effectifs sur les territoires,
- Diminution des effectifs de 750 ETP (contre 1500 demandés par les tutelles à l'origine) avec redéploiement partiel possible (Espaces France-Services, Prévention du Mal-être),
- Chapitre B : - 5% par an hors Vie Mutualiste mais augmentation sensible des Budgets Informatique, SST et ASS, préservation des investissements notamment immobiliers.

La COG 2021-2025 devrait être prochainement signée sur ces bases.

A noter enfin que la MSA continue à développer sa « stratégie d'influence » et participe au sein du Conseil de l'Agriculture Française à l'expression des préoccupations du monde agricole et rural auprès des candidats à l'élection présidentielle d'avril prochain.

F-E Blanc conclut en réaffirmant la volonté de proximité de la MSA, organisme du « premier kilomètre ».

Au cours du débat qui suit cette intervention sont abordés les sujets suivants :

- Les difficultés de l'animation du réseau des élus, moins nombreux et inégalement motivés...
- Les perspectives encore vagues de la réforme de la responsabilité des agents de direction et notamment des directeurs comptables et financiers,
- La nécessaire conciliation de l'investissement des MSA dans les Maisons France Service (MFS) (200 postes MSA sur 2500 créés dans les MFS) avec leurs actuels services de proximité,
- La croissance des nouveaux modes d'accueil (RDV, RDV téléphoniques), et les limites du chapitre B nécessitant une adaptation au cas par cas...
- Les modalités du redéploiement des 750 ETP vers les MFS, la prévention du mal-être, l'accès aux soins en milieu rural, le développement social local,
- La nécessité de maintenir un bon équilibre entre les actions visant les 2 catégories d'assurés (SA et NSA).

\*\*\*\*\*

## ***Intervention d'Edgard CLOEREC, président du SNAD,***

La représentativité du SNAD est désormais acquise juridiquement et confirmée par les élections (82 % des voix). E Cloerec insiste sur les points suivants :

- Le blocage persistant de la valeur du point (Niveau 3 égal au SMIC),
- Le renouvellement profond des effectifs d'agents de direction ( 35 en 2 ans), la progression de la mixité ( 14 DG sur 35 sont des femmes), et l'accroissement de l'origine « régime général » des nouveaux AD et DG,

- L'impact du télétravail et des nouvelles aspirations des salariés, sensible à tous les niveaux hiérarchiques : l'accord national sur le télé-travail repose sur 3 jours de télé-travail/semaine ce qui n'est pas sans conséquences sur la notion d'appartenance à un collectif de travail, sur la mesure de la productivité des collaborateurs...et sur son adaptation aux AD ; ce dernier sujet sera prochainement abordé en CPN,
- Protection sociale : le souci permanent de la MSA est « de ne pas être oubliée »... : E.Cloerec précise que la MSA a été au rendez-vous pour la mise en œuvre de la réforme de l'APL (contrairement à la CNAF) et des retraites des NSA.
- La COG : est souligné le fort investissement du directeur général de la CCMSA dans la négociation de la COG face à des tutelles toujours aussi peu compréhensives des réalités de la gestion d'entreprises...
- Même si la diminution d'effectifs est moindre que prévu et moindre que dans les COG précédentes, elle représente tout de même 6 % des ETP mais peut aller jusqu'à 12 % pour certaines caisses : les perspectives organisationnelles générant des gains de productivité (fusions, mutualisations) n'existent plus, les retours sur investissements liés à l'informatique n'interviendront pas avant 2025 alors que les diminutions d'effectifs sont à réaliser dès maintenant...
- A noter également, les inquiétudes sur l'équilibre de la gestion pour compte comme sur la viabilité du Chapitre B très contraint.

Edgard Cloerec conclut sur le fait que le réseau des caisses porte une appréciation très mitigée sur les perspectives que cette COG ouvre à la MSA : des inquiétudes se font déjà jour sur ce que pourrait être la COG 2026-2030...

Enfin on ne peut que s'interroger sur l'avenir du système mutualiste du moins sous sa forme actuelle...

Il est donc indispensable que les AD MSA continuent à garder et surtout à transmettre « l'état d'esprit MSA ».

\*\*\*\*\*

*En complément de cette intervention d'Edgard Cloerec, quelques mots du dernier conseil du SNAD : On compte aujourd'hui 250 Agents de Direction à la MSA. 50 % ont été renouvelés en 5 ans et parmi les nouveaux, 50% ne sont pas originaires de la MSA.*

*La cotisation des retraités reste fixée à 15 €*

## APPEL de Cotisation 2022 de l'ADIR-MSA

Notre assemblée générale du 5 février dernier a fixé le montant de la cotisation à 30 euros pour 2021.

Comme en 2020, il est possible de souscrire via l'ADIR un abonnement annuel à la revue trimestrielle d'INITIATIV' Retraite (ex FNAROPA): « le Chêne Vert » pour un montant de 7 euros.

Les adhérents peuvent donc s'acquitter d'un paiement de 30 euros (ou 37 euros avec le Chêne Vert) par virement sur notre compte ADIR (RIB ci dessous).

A défaut la cotisation peut toujours être payée par chèque en l'adressant directement à notre trésorière Marie-Christine CHAMBE 4 Villa Frédéric Mistral 75015 PARIS

**Domiciliation bancaire de l'ADIR-MSA :**

**Crédit Agricole Ile de France – Paris Saint Charles (00219)**

**IBAN : FR76 1820 6002 1965 0749 2671 619 BIC : AGRIFRPP882**

## Rencontre régionale à PARIS le 8 juin 2022

Comme annoncé en assemblée générale, la rencontre régionale prévue à Paris se prépare activement. Elle aura lieu le **mercredi 8 juin** et sera suivie d'un conseil en présentiel, le 9 juin.

**RAPPEL** : bien qu'intitulée « rencontre régionale », cette rencontre est ouverte à tous les adhérents de l'ADIR-MSA, car il est souvent plus pratique de venir sur Paris plutôt que de traverser la France en largeur...

- Comme nous l'avons fait lors des précédentes rencontres régionales, à Lyon ou à Rennes, nous consacrerons une petite partie (2 heures) à un échange avec un directeur général en activité, sur son vécu du métier de directeur d'une caisse MSA en 2022. C'est Laurent PILETTE, DG de la MSA Ile de France qui nous recevra dans ses murs, à Gentilly le matin du 8 juin (et nous offrira un repas rapide ensuite !).
- L'après-midi sera consacrée à une visite du Père Lachaise, commentée par un guide qui est, par ailleurs, conjoint d'une administratrice MSA ! C'est une visite très intéressante, aux dires des adhérents AROPA IdF et peu habituelle.
- Le soir, c'est au Bel Canto que nous passerons la soirée : ce restaurant est renommé pour son animation, car les serveurs chantent des airs d'opéra en vous servant !!! Comme à Paris, tout est un peu cher, l'ADIR-MSA prendra en charge une partie du prix du repas et la visite du Père Lachaise.

Nous souhaitons confirmer les inscriptions aux prestataires fin avril ; mais dès maintenant, nous vous remercions de nous informer de votre intention de participer, en nous envoyant un mail ou un courrier **avant le 10 avril** :

[contact@adir-msa.fr](mailto:contact@adir-msa.fr) ou

Pascale Gobert, 4 square de Tocqueville 78150 Le Chesnay

Nom, prénom

Participera à la matinée du 8 juin à la MSA IdF :	OUI - NON
Participera à la visite du Père Lachaise,	OUI - NON
Participera au repas au Bel Canto (reste à charge 70 €)	OUI – NON

Les conjoints sont les bienvenus, nous le préciser (mais le repas sera à 107 € pour eux !)